

## Appel à candidature Espace test maraîcher de Magny Cours (Nièvre)

### Le contexte

Dans le cadre du développement de l'agriculture périurbaine et pour valoriser localement des productions de qualité, le Conseil Départemental de la Nièvre a créé un espace test maraîcher à Nevers en 2013. Depuis 5 ans, 4 couvés ont été hébergés et deux installations ont été réalisées sur site.

Pour permettre d'accueillir de nouveaux porteurs de projets, un lieu test va être créé à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours.

De nombreux partenaires techniques et politiques se sont associés au sein de ce projet pour faciliter sa mise en œuvre opérationnelle.

### Espace test agricole

Le principe du lieu test est d'offrir un cadre à un porteur de projet pour tester l'activité maraîchère tant d'un point de vue technique qu'économique (production, promotion et commercialisation, viabilité de l'activité). Le Département met à votre disposition des outils de production en maraîchage, pour une mise en production **en respectant le cahier des charges de l'Agriculture biologique**. Vous serez en situation professionnelle réelle de la production jusqu'à la mise en marché.

Vous pouvez répondre à cet appel à candidature, si vous avez un **projet d'installation en maraîchage** et que :

- vous souhaitez affiner et mûrir votre projet.
- vous n'avez pas encore trouvé le lieu où vous installer.
- vous êtes encore en recherche de financements pour votre projet et souhaitez déjà expérimenter votre futur métier

L'entrepreneur à l'essai disposera d'un hébergement juridique et d'une couverture sociale, grâce au statut du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) d'un an renouvelable deux fois, qui lui permettra, le cas échéant, de continuer à percevoir des droits sociaux (chômage, RSA...).

Il bénéficiera également d'un accompagnement technique renforcé, du soutien d'un agriculteur tuteur, d'un appui en comptabilité, d'un accompagnement à la commercialisation et à la gestion d'entreprise.

Le lieu test permet d'acquérir de l'expérience pratique, de mûrir son projet professionnel sans porter d'investissements matériels importants et sans recourir aux aides à l'installation.

Surfaces : 1 à 4 hectares en fonction du projet que vous souhaitez développer

Matériels : tracteur, motoculteur, chambre froide, bâtiment de stockage, serres froides de production d'environ 1000 m<sup>2</sup>, matériel d'irrigation, vibroculteur ...

### Liens projets de développement Agropole du Marault/Espace test

Depuis longtemps le site du Marault est une vitrine de la race charolaise. En 2015, pour redonner des perspectives de développement au site, l'association Agropole du Marault a été constituée.

Le site est facilement accessible grâce à l'A77. La présence à proximité du circuit de Nevers Magny-Cours, du Technopôle, d'un golf, de plusieurs hôtels et lieux d'hébergement, participe à renforcer l'offre et l'attractivité du territoire.

L'Agropôle du Marault peut accueillir une grande diversité d'événements professionnels, grands publics ou bien encore culturels. La modularité des installations dédiées à l'accueil (salles de réunion, deux salles de restauration et un espace traiteur, amphithéâtre, un espace showroom) et sa grande halle d'exposition (3 000 m<sup>2</sup>) en font un lieu unique, capable de répondre à tous les besoins.

Le projet porté par l'association consiste à la fois à faire du site un outil de développement au service des acteurs du territoire mais également un outil « vitrine » et de promotion au service du monde agricole. De fait, le site du Marault devient un lieu de partenariats innovants entre acteurs de la société civile, collectivités territoriales et acteurs du monde agricole. Sur le volet agricole, ce projet doit participer à accompagner les agriculteurs dans les transitions à venir :

- ⇒ la **recherche d'autonomie alimentaire** pour les exploitations en polyculture élevage : choix des espèces fourragères, optimisation des surfaces réservées au pâturage, valorisation de la biodiversité, les opportunités offertes par les applications numériques
- ⇒ les **pratiques et modes de production alternatifs** en réponse aux enjeux sociétaux (climat, captation carbone, diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'intrants, préservation de la biodiversité, maintien et valorisation des éléments paysagers,...)

- ⇒ les **innovations technologiques** en cours et à venir en matière de productions agricoles, de transformation agroalimentaire, de mise en marché et de valorisation des produits
- ⇒ à travers le FabLab, **les échanges et les projets à développer en partenariat avec des acteurs de la société civile**

Présidée par le Conseil Départemental, l'association Agropôle du Marault, regroupe divers partenaires issus pour l'essentiel du monde agricole. Depuis bientôt deux ans, l'ensemble des acteurs travaille à la mise en œuvre d'un projet de développement sous trois volets :

### **1- le développement de l'activité Événementiel et locations :**

L'ensemble des installations et des espaces d'accueil ont été rénovés afin de développer l'accueil de manifestations et l'ensemble des locations :

- ⇒ Événements professionnels : concours et ventes Charolais, vente de Yearling, Univers Bois,...
- ⇒ Événements grand public et à destination des scolaires : marchés fermiers, semaine initiation aux goûts, brocantes, manifestations culturelles, salon Terrario, expositions voitures anciennes,...
- ⇒ Location diverses: assemblées générales, séminaires, formations, rassemblement de structure nationale, réservations privées (mariage, cousinades, repas associatifs,...)

### **2 - Projet de développement agricole :**

45 ha disponibles et des installations agricoles (stockages, stabulations, couloir de contention, quai de chargement) :

- ⇒ Expérimentations, tests et démonstrations de pratiques agricoles alternatives (grandes cultures et surfaces fourragères,)
- ⇒ Implantation d'un espace-test maraîcher,
- ⇒ L'utilisation des productions supports pour tester et promouvoir les innovations proposées aux agriculteurs
- ⇒ L'accueil d'un espace ludique/dynamique de sensibilisation et de promotion des innovations techniques/ technologiques (démonstrateur Smart Agri)
- ⇒ Un espace réservé à la promotion des produits du terroir et des savoir-faire (dans l'espace restauration) et un îlot dédié aux séances de dégustation des produits

### **3- Un projet de développement territorial :**

La création d'un Tiers-lieu agricole et rural, comprenant notamment :

- ⇒ un FabLab / espace de coworking (en cours de mise en œuvre)
- ⇒ un espace muséum (stade de la réflexion)
- ⇒ un parcours pédagogique

## **Pré-requis et connaissances techniques**

Les candidats devront avoir une connaissance technique minimum en agriculture maraîchère biologique. Pour cela, ils devront justifier d'une formation théorique de base et de stages pratiques en exploitation. Niveau d'étude BPREA requis. Des connaissances en gestion économique d'une structure agricole (calcul d'un prix de revient, marges...) et des filières de commercialisation, en particulier les circuits courts, seront appréciées.

Dans le cadre de l'espace test maraîcher, une participation aux projets de l'Agropôle du Marault sera demandée au porteur de projet. Des visites de l'exploitation, des interventions à des réunions de projet, la mise en place d'expérimentation avec différents acteurs (robotique, Fablab...), approvisionnement de l'espace restauration seront les prémices d'une dynamique collective et partenariale entre les acteurs du site. L'espace test est une composante du projet de développement de l'Agropôle et les connexions entre les acteurs sont essentielles.

Vous devrez posséder également une trésorerie vous permettant de commencer la campagne (achat de fournitures et matières premières).

## **Savoir être**

Au-delà des compétences techniques indispensables, les candidats devront faire preuve d'une forte motivation et être capables de présenter leur stratégie d'action (méthodologie, objectifs, etc. ) dans le cadre d'un projet multi partenarial. Capacité à animer son projet et ouverture d'esprit, une aisance relationnelle et une envie de présenter son travail, l'expliquer dans le cadre éventuel de visite (écoles, promeneurs). Sens commercial, capacité à réagir aux évolutions du marché et ajuster sa stratégie. Ecoute, autonomie et sens de l'initiative.

### Avantages de l'espace test

Votre intégration à l'espace test de l'Agropôle du Marault vous permettra :

- d'être accompagné(e) dans les étapes de votre projet
- de tester votre projet en conditions réelles, durant 1 à 3 ans
- de démarrer votre nouvelle activité dans un cadre sécurisant.
- de conserver vos droits aux aides sociales précédemment acquis.
- de pouvoir cesser l'activité sereinement si vous décidez de ne pas créer votre entreprise après cette expérience .
- de faire évoluer l'activité maraîchage bio et de la faire cohabiter voire la rendre complémentaire à d'autres projets alternatifs à caractères démonstratifs (aquaponie, permaculture, agroforesterie, formation et sensibilisation du grand public,...)

### Contact

Pour tout complément d'information et acte de candidature, vous pouvez contacter :

**Conseil Départemental de la Nièvre :**  
**Maxime ALBERT**  
**03 86 60 58 74**  
**[maxime.albert@nievre.fr](mailto:maxime.albert@nievre.fr)**

Date limite de candidature : **31 août 2019**

Des entretiens de sélection auront lieu courant septembre 2019.

Les investissements et les travaux liés à la mise en place de l'espace test seront réalisés en lien avec le porteur de projet afin que le démarrage de l'activité puisse se réaliser en février 2020.